Nations Unies E/CN.3/2012/2



Conseil économique et social

Distr. générale 6 décembre 2011 Français Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen et décision : examen du programme : recensements

de la population et des logements

Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

Note du Secrétaire général

Donnant suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I, sect. A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Bureau du recensement des États-Unis, contenant une analyse du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, portant sur les années 2005 à 2014. Le rapport présente un examen à mi-parcours de la décennie du Programme de recensements de 2010 sur la base d'informations fournies par les États Membres en réponse à une enquête. Il résume les enseignements tirés à ce jour et donne une idée de l'orientation potentielle du Programme mondial de recensements de 2020, puisqu'un point critique vient d'être atteint dans l'évaluation de la future orientation des recensements dans le monde. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies et des progrès au niveau des méthodes de recensement, le rapport propose des recommandations pour examen et considération pour les travaux futurs de la Commission dans ce domaine.

^{*} E/CN.3/2012/1.





Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

I. Introduction et contexte

- 1. Plus de six décennies durant, les Nations Unies ont soutenu les recensements nationaux dans le monde par le biais du Programme mondial décennal de recensements de la population et des logements. En mars 2005, la Commission de statistique, à sa trente-sixième session, a lancé le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010. Le Conseil économique et social a approuvé le programme dans sa résolution 2005/13. Cette résolution insiste en partie sur la nécessité de réaliser des recensements et, comme le rapport de la Commission statistique à sa trente-sixième session (E/2005/24), définit trois objectifs essentiels du Programme :
 - Convenir des principes et recommandations internationalement reconnus régissant la conduite d'un recensement;
 - Effectuer au moins un recensement de la population et des logements au cours de la période 2005-2014;
 - Diffuser les résultats des recensements afin de garantir l'efficacité de la planification socio-économique et du suivi des questions, politiques et tendances relatives à la population.
- 2. La collaboration entre les États Membres, en coopération avec les Nations Unies et ses commissions régionales, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, est la clef de la réussite du Programme mondial de recensements. Un échange de compétences et d'informations techniques et scientifiques s'impose pour renforcer les recensements et les résultats.
- 3. Lors de sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique a demandé de procéder à une analyse du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et de présenter les résultats lors de la session suivante. Conformément à cette demande, le Bureau du recensement des États-Unis a accepté de réaliser l'examen dudit Programme. C'est la première fois qu'un pays a préparé un examen de programme concernant le Programme mondial de recensements. Par le passé, les rapports sur les modifications apportées au Programme étaient présentés par la Division de statistique 1.
- 4. L'examen est structuré comme suit : la section II définit les objectifs visés; la section III analyse la méthode utilisée pour l'examen; la section IV précise les premiers enseignements tirés du Programme mondial de recensements de 2010; la section V discute des méthodes de recensement évolutives ainsi que des problèmes découlant de l'utilisation de concepts et définitions différents en matière de recensement; la section VI décrit les tendances possibles de la série de recensements de 2020; la section VIII présente les conclusions; et la section VIII propose des recommandations et des points de débat.

2 11-62464

¹ Par exemple, le document de travail de la Division de statistique (UNSD/DSSB/1) intitulé Report on the results of a survey on census methods used by countries in the 2010 census round, février 2011; le document E/CN.3/2005/11.

II. Objectif de l'examen

- 5. Le présent examen poursuit les principaux objectifs suivants : a) documenter les premiers enseignements tirés de la série de recensements mondiaux sur la population et les logements de 2010, au cours de la période 2005-2014; et b) identifier les recommandations préliminaires à soumettre à la considération de la Commission de statistique alors que débute la planification du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.
- 6. Le Bureau du recensement des États-Unis a fondé sa méthode et ses conclusions sur un questionnaire envoyé aux États Membres, des analyses documentaires et des consultations avec les membres de la communauté statistique internationale. Les recensements se trouvent à la croisée des chemins. Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, de la mutation des méthodes de recensement, des préoccupations en matière de confidentialité ainsi que du besoin croissant de données plus actuelles, il y a de fortes chances que la méthode de recensement de la série de recensements de la population et des logements de 2020 soit fondamentalement différente, dans un grand nombre de pays du monde, de celle du Programme mondial de recensements de 2010 actuel.

III. Méthode

- 7. Afin de collecter les données requises pour cet examen, le Bureau du recensement des États-Unis a élaboré un questionnaire afin d'avoir un aperçu des enseignements tirés par les pays à mi-parcours du Programme mondial de recensements de 2010 ainsi que de leurs points de vue sur les orientations potentielles de la série de recensements de 2020. Le questionnaire comportait 38 questions : 7 fermées, 4 ouvertes et 27 autres proposant des catégories à la fois ouvertes et fermées. Dix-sept de ces questions offraient la possibilité aux recensés de sélectionner plusieurs catégories. Les pays ont été invités à faire référence à leurs recensements planifiés au cours de la période 2005-2014. S'ils ne réalisaient qu'un seul recensement sur la population et les logements, les réponses à leurs enquêtes devaient renvoyer à ce recensement. Si les pays ont envisagé de réaliser ou ont réalisé plus d'un recensement au cours de cette période, ils ont été invités à faire en sorte que leurs réponses fassent référence au recensement effectué au cours de l'année la plus proche de 2010.
- 8. Entre le 13 et le 30 juin 2011, la Division de statistique a envoyé les questionnaires (avec des instructions et une présentation) essentiellement par courriel, aux 192 États Membres des Nations Unies². Ces questionnaires ont d'abord été envoyés en anglais et ensuite en français, en russe ou en espagnol, à la demande des pays.
- 9. Au total, à la date butoir finale (le 1^{er} septembre 2011), 109 pays, soit 57 % (voir annexe), avaient retourné les questionnaires dûment complétés; un autre pays ne l'a pas renvoyé mais a indiqué ne pas réaliser de recensement au cours de la période à l'étude. Les taux de réponse variaient comme suit au niveau régional : Afrique (49 %), Asie (56 %), Europe (80 %), Amérique du Nord (61 %), Océanie (46 %) et Amérique du Sud (58 %).

² Exception faite du Soudan du Sud, devenu un État Membre des Nations Unies en juillet 2011.

- 10. Le Bureau du recensement des États-Unis a pris les dispositions nécessaires pour proposer une traduction en anglais des réponses aux questions ouvertes formulées dans d'autres langues. Les questions fermées ont été saisies et éditées à l'aide du logiciel Census and Survey Processing System (CSPro) du Bureau du recensement. Dans le courant du mois de septembre 2011, le personnel du Bureau du recensement a procédé à une analyse quantitative (questions fermées) et qualitative (questions ouvertes) des résultats du sondage, l'examen du programme et une analyse interne du Bureau du recensement étant finalisés au début du mois de novembre 2011.
- 11. L'analyse des réponses visait à : a) proposer un aperçu des méthodes de recensement et de dénombrement utilisées dans le cadre de la série de recensements de 2010; b) évaluer l'utilisation de nouvelles méthodes ou technologies de recensement, et notamment les premiers problèmes et succès dans le cadre du Programme mondial de recensements de 2010; c) diffuser les données; et d) se pencher sur la série de recensements de 2020, et notamment sur les tendances à venir, la collaboration internationale et l'aide des Nations Unies.
- 12. Il convient de noter que l'examen reflète l'expérience collective des pays répondant au questionnaire. Les réponses extraites des résultats de l'enquête ont été combinées de manière à présenter des résultats et des impressions globales. Les réponses n'ont pas été associées à un pays ou un recensé spécifique.
- 13. S'agissant du Programme mondial de recensements de 2010, c'est entre 2010 et 2011 que les recensements ont atteint leur apogée. Cela a restreint la collecte des enseignements tirés, puisque lorsque les questionnaires de l'examen du programme ont été envoyés, bon nombre de pays s'efforçaient soit de terminer leur recensement soit de le réaliser. Un grand nombre de pays ont répondu qu'il était trop tôt pour communiquer les enseignements qu'ils avaient tirés. Tout enseignement revêt donc un caractère préliminaire intrinsèque.
- 14. Les futurs examens de programme doivent être réalisés à des périodes déterminées tout au long de la décennie, et pourquoi pas éventuellement à mi-parcours du Programme voire à la fin de celui-ci, de manière à disposer d'un aperçu exhaustif des enseignements tirés et des nouvelles tendances. Un examen à la mi-programme permet une évaluation initiale des recensements réalisés à ce stade et de disposer des premiers enseignements tirés. En effectuant un examen du programme en fin de processus, l'ensemble des pays pourront faire part de leurs points de vue sur la série de recensements suivante.

Recommandation 1: Le présent examen du programme propose une évaluation initiale des recensements réalisés et des enseignements tirés mais il est trop tôt dans la décennie pour que la plupart des pays puissent fournir une bonne évaluation du programme, la majeure partie du recensement ayant lieu au cours des années 2010 et 2011. La Commission de statistique devrait envisager de procéder à une autre évaluation des enseignements tirés étant donné que la série de recensements de 2010 prend fin en 2014.

15. Le questionnaire souffre de certaines limites qui ont eu une incidence sur les données collectées. L'enquête a été développée dans des délais très serrés qui n'ont

pas permis de procéder à un essai préalable³. Les analystes du Bureau du recensement ont signalé des problèmes avec les instructions « passez à », des incohérences dans les réponses et une confusion quant à la finalité de certaines questions.

Recommandation 2: Mettre sur pied un groupe de travail international pour développer et tester un instrument d'analyse des problèmes liés aux recensements, des enseignements tirés et des orientations à suivre à l'avenir. Cette enquête serait utilisée au début d'une série de recensements, à mi-parcours et à la fin pour évaluer les tendances de la décennie. Une utilisation répétée du même instrument permettra une comparaison des données tout au long de la décennie. Créer un document connexe expliquant la finalité de chaque question de l'enquête.

IV. L'expérience de 2010 et les enseignements tirés

16. La présente enquête a été réalisée à mi-parcours de la série de recensements de 2010. Les enseignements tirés dont il est question sont préliminaires, mais néanmoins instructifs. De nombreux pays ont indiqué qu'il était trop tôt pour faire part de quelconques conclusions puisqu'ils devaient encore finaliser leur recensement.

A. Sources de données et méthodes de dénombrement

17. S'agissant des sources de données (d'où proviennent les données), le recensement conventionnel accompagné d'un dénombrement sur le terrain en bonne et due forme constitue de prime abord la principale source de données pour 90 des 109 pays (83 %)⁴. Toutefois, l'analyse de l'ensemble des questions de base ayant servi à la collecte de données révèle une situation plus complexe. Si certains pays se contentent exclusivement de méthodes de dénombrement directes pour collecter les données, d'autres pays associent le dénombrement sur le terrain et d'autres sources de données pour obtenir les résultats de leurs recensements. Dans de nombreux pays, les registres, les fichiers administratifs et les enquêtes par échantillons se substituent au dénombrement sur le terrain ou servent à compléter les données collectées directement par les recenseurs. Au total, 26 pays (24 %) ont déclaré utiliser des registres ou des fichiers administratifs.

³ Le Bureau du recensement des États-Unis remercie Jerry Banda, qui a travaillé à la Division de statistique, Andre Cyr et Don Royce, tous deux de Statistics Canada, pour avoir révisé le projet initial du questionnaire. La Division de statistique a ajouté d'autres commentaires et modifications.

⁴ Voir *Principes et recommandations de l'ONU concernant les recensements de la population et des logements* (rév. 2) [publication des Nations Unies, numéro de vente F.07.XVII.8], par. 1.60 et 1.61, pour une définition d'un recensement traditionnel. Les méthodes de recensement traditionnelles comportent de nombreuses variantes et les pays utilisant ce concept peuvent appliquer des méthodes de collecte de données très différentes. Ce point sera abordé plus loin à la sect. V de la présente analyse.

- 18. S'agissant de la question sur les méthodes de dénombrement (le mode de collecte des données), les pays avaient la possibilité de sélectionner plusieurs réponses. Les entretiens en personne à l'aide d'un questionnaire sur papier étaient la principale méthode de dénombrement évoquée (72 %), suivie de l'auto-dénombrement à l'aide d'un questionnaire sur papier (32 %), de la collecte partielle de données à l'aide de l'Internet (29 %) et des entretiens téléphoniques (12 %).
- 19. Alors que pour 42 pays (39 %), le dénombrement en personne accompagné d'un questionnaire sur papier constitue la seule méthode de collecte de données, les pays ont en général tendance à recourir à toute une série de méthodes pour leur dénombrement et à faire fi de plus en plus du principe consistant à n'employer qu'une seule méthode de collecte des données. Un recensement suivant une approche multimodale est de plus en plus utilisé : les données du recensement sont collectées à partir d'un mélange de sources de données et/ou de méthodes de collecte.
- 20. Par exemple, il est de plus en plus fréquent qu'un pays collecte des données par téléphone, via Internet et à l'aide de questionnaires sur papier, voire éventuellement de fichiers administratifs et/ou d'une enquête spéciale pour compléter les données collectées. Les pays appliquent de multiples variantes de l'approche multimodale en fonction de leur contexte et pour satisfaire leurs propres besoins de données; l'enquête de l'examen du programme, réalisée en 2011, n'a pu refléter de manière précise toutes les variantes de recensement suivant une approche multimodale signalées et ce, pour deux raisons : d'une part, le type de questionnaire ne permettait pas l'utilisation de toutes les variantes suivant une approche multimodale et d'autre part, les réponses souffraient de problèmes de définition. Ce premier enseignement du Programme mondial de recensements de 2010 sera analysé plus en détail à la section V.

B. Problèmes et réussites

- 21. L'enquête de l'examen du programme s'est enquis des problèmes et réussites de chacun des pays dans le cadre du Programme mondial de recensements de 2010, une question pour laquelle les pays pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Le coût a été le problème le plus fréquemment évoqué (67 %). Les autres problèmes étaient entre autres, par ordre de fréquence : l'actualité (42 %), la qualité des données (39 %), une baisse des taux de réponse (39 %), les perceptions du public (37 %) et la vie privée (32 %).
- 22. Le coût étant le problème majeur, il est nécessaire d'élaborer une méthode précise permettant de comparer les coûts de réalisation des recensements entre les pays. Pour ce faire, on pourrait notamment se baser sur les composantes d'un recensement afin de déterminer le coût total, en sélectionnant des composantes bien définies pour garantir la cohérence des coûts indiqués. La méthode de coût sélectionnée doit tenir compte de la finalité de la comparaison et pas seulement du coût total.
- 23. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) ou le revenu par habitant pourrait être utilisé pour évaluer la situation économique et éducative d'un pays. Plus ces mesures seront élevées, et plus les attentes de la population à l'égard d'un recensement seront probablement grandes, qu'il s'agisse des réponses possibles, des

qualifications des recenseurs ou encore de la mise à disposition d'outils de diffusion de données.

- 24. Un autre facteur a un impact considérable sur le coût d'un recensement : le fait qu'un pays dispose déjà (et a donc payé pour disposer) ou non d'un registre de la population national pouvant faire office de source d'informations.
- 25. Lors de la comparaison des coûts, la qualité escomptée de la couverture du recensement, c'est-à-dire des attentes au niveau du degré de précision du dénombrement de la population, doit également être prise en compte⁵. Dans les pays où les chiffres serviront pour la représentation gouvernementale et la répartition de fonds, le dénombrement devra peut-être être extrêmement précis, ce qui grèvera les coûts.
- 26. Par ailleurs, la taille physique du pays, son territoire et le nombre de langues parlées par sa population sont autant de facteurs qui augmentent le coût. Bien que très complexe, le processus permettant de déterminer précisément les coûts est essentiel pour les pays, notamment ceux ayant besoin d'un appui financier, afin que les coûts restent faibles. Il peut également être envisagé de classer ces derniers selon la région et/ou la méthode de recensement.

Recommandation 3: Il convient de s'efforcer de développer une méthode d'estimation des coûts liés à la conduite d'un recensement à la fois viable et précise, pouvant par ailleurs servir à comparer le coût des recensements entre les régions et/ou les pays.

- 27. Les réussites sont très variées. La mise en œuvre des nouvelles technologies, le respect des budgets et des délais impartis de même que la préservation de la qualité des données, sont celles qui sont le plus souvent citées dans le cadre de la série de recensements de 2010. Pour certains pays, le simple fait d'être en mesure de réaliser un recensement était une réalisation majeure en soi. D'autres pays sont à l'affût de méthodes de recensement alternatives, et notent que le respect de la vie privée, la baisse des taux de réponse ou les coûts sont autant de motifs qui les incitent à recourir à une ou plusieurs nouvelles méthodes.
- 28. L'examen du programme a par ailleurs cherché à déterminer dans quelle mesure les pays avaient participé à la série de recensements de 2010 par rapport à celle de 2000. Pour le Programme mondial de recensements de 2010, la Division de statistique⁶ a indiqué que 3 États Membres seulement sur les 192 des Nations Unies ne réaliseraient pas de recensement ou qu'aucune information n'est disponible sur leurs intentions en matière de recensement. Cela est à comparer aux 25 pays sur 192 de la série de recensements de 2000 qui n'ont pas conduit de recensement ou pour lesquels aucune information n'était disponible. Il s'agit-là d'une augmentation sensible qu'il convient de noter.

⁵ Pour certains pays, on s'attendra peut-être à ce qu'un recensement couvre 100 % de la population, même si cela est largement jugé irréaliste.

⁶ Information extraite le 1^{er} novembre 2011 du site Web de la Division de statistique (http://unstats.un.org) et confirmée auprès du personnel de cette même Division à travers un échange de courriels.

C. Autres méthodes⁷

- 29. S'agissant des méthodes autres que le recensement traditionnel, il a été envisagé de recourir à des fichiers et des registres administratifs préexistants, à des recensements tournants et des méthodes hybrides pour l'enquête de l'examen du programme. Les résultats de l'enquête ont révélé que :
 - 9 pays utilisent des fichiers administratifs préexistants pour compléter d'autres sources de données⁸;
 - 1 pays effectue un recensement tournant;
 - 37 pays recourent à des registres administratifs en guise de principale source de données ou comme autre source de données;
 - 18 pays privilégient les enquêtes par sondage annuelles ou régulières pour compléter leurs données;
 - 16 pays ont réalisé des enquêtes par sondage spéciales dans le cadre de leurs activités de collecte des données du recensement;
 - 14 pays ont indiqué « autre » sur le questionnaire.

Lorsque les pays ont été invités à être spécifiques, les réponses indiquaient l'utilisation simultanée de registres et d'un dénombrement sur le terrain (dénombrement sur le terrain ou sur la base d'un échantillon); de registres statistiques, de sources administratives ainsi que de l'Internet, du téléphone et d'un dénombrement sur le terrain; de registres administratifs pour l'élément non-réponse, de données administratives pour dénombrer les populations des prisons et centres de détention; et de listes d'adresses créées en mettant en relation des sources administratives et commerciales.

- 30. Parmi les pays ayant répondu, 17 ont testé une nouvelle méthode pour la première fois. La majorité de ces 17 pays envisage de recourir à nouveau à cette nouvelle méthode pour la série de recensements de 2020.
- 31. Les nouvelles méthodes procurent les avantages suivants : l'actualité, une réduction des coûts et une meilleure qualité de données. Les principaux risques sont : la réduction du nombre de sujets proposés dans le recensement (et donc un contenu moins fourni), et l'utilisation de définitions de données provenant de la source de données, au lieu des définitions du recensement. Ainsi, si un pays se sert d'un registre administratif, les catégories de données définies par l'administration centrale responsable du registre peuvent correspondre ou non aux mêmes définitions utilisées ou privilégiées par le bureau de statistique réalisant le recensement.
- 32. Dans le cadre de cette série de recensements, le Programme mondial de recensements et les bureaux de statistique pourraient bénéficier ultérieurement de la collecte d'informations supplémentaires sur les réussites et les problèmes des différents modes constatés dans les pays suivant une approche multimodale (voir *supra*, recommandation 2).

^{7 «} Autres méthodes » fait référence à toute méthode de recensement autre qu'une « méthode traditionnelle » recourant à un dénombrement complet sur le terrain, passant notamment par la conduite d'un recensement basé sur un ou plusieurs registres administratifs ou d'un recensement tournant.

⁸ Voir sect. V. B pour une explication des fichiers et registres administratifs préexistants.

D. Nouvelles technologies (de l'information)

- 33. La complexité des recensements ne cesse d'augmenter, de même que la demande en technologies. La plupart des pays utilisent certaines formes de technologies ou ont indiqué qu'ils le feront dans un avenir proche. Les pays ont été invités à préciser les types de technologie qu'ils ont employés dans le cadre de la série de recensements de 2010; pour cette question, ils pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Les systèmes d'information géographiques (SIG) sont la technologie la plus utilisée (58 %). La codification assistée par ordinateur (42 %), la reconnaissance optique de marques (ROM) (30 %), la reconnaissance optique des caractères (ROC) (38 %), de même que d'autres méthodes de numérisation (37 %), sont elles aussi largement utilisées.
- 34. Quant aux nouvelles technologies, l'enquête a cherché à en savoir davantage sur l'utilisation de l'Internet (40 %), des ordinateurs portables (24 %), des ordinateurs de poche ou des tablettes (10 %), des systèmes géographiques ainsi que des systèmes de numérisation et de reconnaissance. Ces sujets concernent les technologies utilisées pour la collecte et le traitement des données. Il est question des technologies de diffusion des données dans la section E *infra*.
- 35. Les technologies ont de toute évidence eu une forte incidence sur le mode de conduite d'un recensement. Les pays ont indiqué que les technologies automatisées procuraient entre autres les avantages suivants : l'amélioration de la qualité et de l'actualité des données et une baisse des coûts des opérations sur le terrain ainsi que de la saisie et de la diffusion des données. Il reste néanmoins nécessaire d'évaluer les coûts et avantages à court et à moyen terme.
- 36. Les pays ont fait part d'une augmentation des coûts de lancement, d'un manque d'expertise du personnel ainsi que d'inquiétudes quant à la préservation de la vie privée et de la confidentialité. Malgré ces risques, les taux de réponse aux recensements dans ces pays sont soit identiques soit en augmentation. Il ressort de l'analyse des réponses aux questions ouvertes qu'il importe de déterminer quand il est opportun de recourir aux technologies et quand les procédures manuelles actuelles suffisent pour faciliter un recensement dans un pays. Lorsque les financements et l'expertise technique sont limités, les options disponibles doivent être soigneusement étudiées avant de déterminer le niveau technologique approprié à mettre en œuvre dans le cadre d'un recensement.
- 37. Les pays réalisant la collecte de données à l'aide d'appareils numériques de poche et de l'Internet envisagent désormais d'employer les technologies qui seront éventuellement disponibles d'ici la série de recensements de 2020. Qui plus est, la majeure partie des pays employant des questionnaires sur papier ont signalé être intéressés par l'utilisation d'appareils numériques de poche, d'ordinateurs portables ou de l'Internet pour la série de recensements de 2020.

E. Diffusion des données

38. Un recensement n'est terminé que lorsque les données sont présentées aux utilisateurs. L'examen du programme a cherché à recueillir des informations sur les méthodes utilisées par les pays pour communiquer leurs données aux utilisateurs; il a en outre été demandé aux pays de préciser leur principale méthode de diffusion des données de recensement. Les options proposées incluaient l'utilisation de

11-62464 **9**

publications papier, de CD, de DVD, de pages Web statiques, de bases de données interactives en ligne et d'outils de cartographie en ligne. Parmi les pays ayant répondu, 54 (51 %) utilisent des publications papier en guise de principale méthode de diffusion des données, 30 (29 %) des pages Web statiques (HTML, PDF, etc.), alors que seulement 17 (16 %) privilégient des bases de données interactives en ligne.

- 39. Les pays ont ensuite été invités à indiquer d'autres méthodes de diffusion de données qui ont leur préférence une question pour laquelle ils pouvaient sélectionner plusieurs réponses. Pour la catégorie « autres méthodes », les pays ont déclaré se servir de CD-ROM, de DVD, de pages Web statiques, de publications papier, de bases de données interactives en ligne et d'outils de mappage des données.
- 40. Plus de 90 % des pays ont consulté leurs utilisateurs des données et parties prenantes concernées afin de savoir ce qu'ils envisageaient pour la diffusion de leurs données.

V. Définir notre modus operandi

- 41. Les pays se montrent de plus en plus créatifs au niveau de la conception de leurs recensements et développent de nouvelles méthodes en la matière. Un nombre croissant d'entre eux délaissent le dénombrement complet sur le terrain et demandent de plus en plus à des recenseurs de faire du porte-à-porte pour collecter les données. De fait, un nombre croissant de pays envisagent de réduire la collecte des données du recensement et commencent à préférer l'utilisation de registres et autres techniques pour se procurer les données nécessaires aux dénombrements.
- 42. Même pour une technologique spécifique, les différences au niveau du mode de mise en œuvre de la méthode sont considérables. Ainsi, le profil des recenseurs peut différer d'un pays à l'autre. Il peut notamment s'agir de personnes embauchées à titre occasionnel, de fonctionnaires, d'enseignants ou de bénévoles. L'examen du programme montre que les pays indiquant recourir à un recensement traditionnel sur le questionnaire de l'enquête ont utilisé une multitude de sources de données, de méthodes de collecte des données et de nouvelles technologies. Il s'agissait entre autres de fichiers administratifs, de l'Internet, du téléphone et/ou d'enquêtes spécialisées. Les pays employant des registres administratifs peuvent parfois se servir de types de registre différents ou utiliser des registres et compléter les données à l'aide d'une autre méthode.

A. Recensement traditionnel

43. Qu'est-ce qu'un recensement traditionnel? Les résultats de l'enquête ont révélé que la définition d'un recensement traditionnel varie fortement de même qu'une faible cohérence dans l'utilisation du terme entre les pays. Ce qui est considéré comme un recensement traditionnel dans un pays peut correspondre à une nouvelle méthode dans un autre. Compte tenu du recours aux technologies ainsi qu'à une multitude de sources de données et de méthodes de collecte de ces dernières, le terme traduit-il fidèlement la situation actuelle des recensements? Il s'agit là d'un

autre enseignement majeur de la série de recensements de 2010. Le terme prête plus que jamais à confusion et son acception varie selon les pays.

44. Il convient d'opérer une distinction entre un recensement fondé sur un dénombrement complet sur le terrain, un dénombrement complet, l'ampleur des moyens technologiques utilisés et les autres méthodes pour cerner la situation actuelle en matière de recensement de manière plus précise.

B. Les fichiers et registres administratifs

- 45. Pour l'enquête de l'examen du programme, les fichiers administratifs et les registres administratifs préexistants ont été proposés dans des catégories distinctes. Le questionnaire de l'examen du programme n'expliquait pas la différence entre les deux termes; toutefois, l'analyse des données de l'enquête révèle de fortes différences dans l'utilisation des termes.
- 46. Il convient de mieux définir les deux termes pour préciser la manière avec laquelle ils sont utilisés. La distinction repose sur les fins auxquelles les données administratives sont utilisées. Les données servent-elles à effectuer le dénombrement dans le cadre du recensement (recensement fondé sur des registres) ou à faciliter le dénombrement (aide au développement d'une base d'adresses, d'un élément non-réponse, etc.) à l'aide d'autres méthodes? Cette distinction doit être clarifiée. Il convient ensuite de développer la terminologie traduisant précisément la finalité des données.
- 47. Aux fins du présent document, les registres administratifs sont définis comme un ensemble de données servant à administrer un programme et contiennent des informations uniquement sur les personnes bénéficiant d'un service ou d'un avantage procuré par ce programme. Il peut ainsi s'agir de dossiers d'enregistrement scolaire, de dossiers sur les permis de conduire ou de dossiers d'aide financière. Aux États-Unis, les registres administratifs sont définis comme une source de données qui oblige tous les membres d'un groupe des particuliers, des entreprises ou des propriétaires terriens à s'enregistrer et à signaler aux pouvoirs publics quand ils déménagent voire à actualiser les informations, et contient des numéros d'identification unique permettant d'établir une corrélation entre les données issues de diverses sources. Le numéro peut être employé pour la quasi-totalité des transactions gouvernementales.
- 48. Les registres et fichiers administratifs sont des concepts distincts dont la signification et l'utilisation manquent de clarté. Dans les précédentes études de la Division de statistique, ils ont été réunis dans la même catégorie et utilisés indifféremment. Pour le présent examen du programme, ils ont été volontairement séparés. Les résultats de l'enquête ont indiqué que les deux termes peuvent être utilisés indifféremment pour certains pays et que des différences existent entre les deux pour d'autres pays en raison de problèmes politiques ou liés à la protection de la vie privée. Il est primordial que des évaluations précises des méthodes de recensement clarifient la différence entre les deux et recueillent des informations sur leur utilisation.

C. Recensements suivant une approche multimodale

- 49. Compte tenu de la complexité croissante des recensements au sein des pays, comment définir un recensement suivant une approche multimodale avec précision? Comment décrire de manière précise toutes les variantes de la méthode suivant une approche multimodale alors qu'elle est de plus en plus utilisée? À l'avenir, une terminologie commune sera nécessaire pour évaluer les différents types de recensement suivant une approche multimodale afin de déterminer si les pays s'en remettent encore à une méthode prédominante ou s'ils emploient plusieurs méthodes.
- 50. Par ailleurs, quels sont les critères d'évaluation nécessaires pour disposer d'un aperçu plus précis des variantes des modes utilisés? On pourrait envisager d'analyser le pourcentage de réponses finales pour chaque mode utilisé dans le cadre d'un recensement. Cela nous permettra de mieux comprendre et de contraster l'approche multimodale entre les pays ainsi que les implications au niveau du coût, de la qualité et de la complexité.
- 51. Les résultats de l'enquête montrent que 96 % des recensés appliqueront les concepts et définitions des Nations Unies pour leurs préparatifs du cycle de recensements de 2020. Cela rend la recommandation 4 *infra* d'autant plus nécessaire.

Recommandation 4: Les Nations Unies doivent créer un groupe de travail ou un comité afin de repenser, actualiser et synchroniser les définitions de la terminologie des recensements utilisée pour les sources de données et les méthodes de dénombrement basées sur des pratiques actuelles. Il convient de veiller à définir et utiliser la terminologie de même que les acronymes de manière cohérente.

VI. La série de recensements de 2020 : travaux futurs

- 52. Des changements majeurs sont survenus dans le domaine des recensements entre le cycle de 2000 et celui de 2010, un domaine qui continuera d'évoluer entre les cycles de 2010 et de 2020. Le contexte dans lequel la communauté statistique internationale exerce ses activités change et évolue rapidement. La technologie modifie notre quotidien et le mode de collecte, de traitement et de diffusion des données des recensements. De nouvelles méthodes de recensement sont mises au point pour répondre aux modifications sociétales. La demande en données est toujours plus importante afin de faciliter l'élaboration de politiques et la prise de décision, l'administration de programmes de même que la supervision des progrès généraux en matière de développement. Les données des recensements peuvent également servir à répartir les fonds et services nationaux, délimiter les circonscriptions et définir la représentation d'organes dirigeants.
- 53. La collecte de données concerne tant les sources de données que les méthodes de dénombrement. Le continuum du changement est facilité par l'introduction des technologies ainsi que d'autres mécanismes permettant d'atteindre les recensés et de s'assurer de leur confiance et de leur coopération. Certains pays délaissent les entretiens en personne et privilégient désormais l'envoi et le retour des

questionnaires par courriel, ainsi que les entretiens téléphoniques, l'utilisation d'ordinateurs portables, l'Internet et les appareils numériques portables, tels que les smartphones. La possibilité de faire correspondre les dossiers et de traiter de larges volumes de données a renforcé l'utilisation des registres et documents administratifs préexistants. Par ailleurs, la combinaison des sources de données et des méthodes afin de tenir compte des changements sociétaux a incité certains pays à privilégier les recensements suivant une approche multimodale.

- 54. Les techniques d'élaboration de listes d'adresses et de mise en correspondance ont évolué, passant des listes sur papier créées alors même que les recenseurs distribuaient les questionnaires ou conduisaient les entretiens, à la création de cartes en papier et, de nos jours, à l'utilisation de systèmes d'information géographiques, du système de positionnement universel (GPS) ainsi que de cartes numérisées.
- 55. La saisie des données a évolué des cartes à perforer, à la saisie et à l'utilisation de technologies de numérisation, en passant par l'imagerie et la saisie sans papier grâce aux questionnaires électroniques. Les données des recensements ont d'abord été comptées manuellement avant l'application de méthodes utilisant les premières cartes à perforation et ensuite l'utilisation des ordinateurs traitant les données à des vitesses encore inimaginables jusque-là. S'il est encore trop tôt pour connaître les technologies qui seront disponibles pour la série de recensements de 2020, la communauté statistique internationale doit néanmoins se préparer à relever le défi.
- 56. Les pays représentent une grande variété de méthodes de recensement certains conservant l'approche traditionnelle, qui satisfait leurs besoins, alors que d'autres utilisent exclusivement des registres administratifs. Entre ces deux options, il existe une grande variété d'approches et de méthodes de recensement, dont notamment l'utilisation de fichiers administratifs, basés sur des enquêtes annuelles ou d'autres enquêtes régulières dans les résultats des recensements. Les pays élaborent par ailleurs des méthodes hybrides reposant sur ces approches.

A. Méthodes

57. L'émergence des recensements suivant une approche multimodale est l'une des principales tendances pour le Programme mondial de recensements de 2020. Toutefois, de nombreux pays continueront de recourir à la méthode traditionnelle de recensement. Pour la série de recensements de 2020, les réponses aux enquêtes révèlent qu'un nombre important de pays délaissent cette méthode pour une approche mixte du recensement, choisissant des sources de données et des méthodes permettant de satisfaire aux besoins uniques de leur pays. Diverses techniques de collecte de données seront utilisées de manière à rendre la participation aux recensements moins pesante. Des sources de données limitant ou ne constituant pas un fardeau pour les recensés seront également privilégiées.

B. Technologies

58. La flexibilité et la capacité à suivre l'évolution des nouvelles technologies seront essentielles pour la série de recensements de 2020. La technologie permet de diminuer les coûts (derrière les coûts de lancement) et les délais, tout en améliorant la qualité des données. L'Internet, les ordinateurs portables et les tablettes seront probablement de plus en plus utilisés, et offriront d'autres options pour la collecte

des données tout en réduisant le volume et donc les délais nécessaires et les coûts de la saisie des données. Le GPS, les systèmes d'information géographique et les nouvelles techniques de mise en correspondance amélioreront le listage des adresses et l'identification géospatiale. L'imagerie et la numérisation faciliteront la saisie des données. Les recensés ont discuté de leur dépendance à (ou de leur souhait) à l'égard de l'amélioration des technologies pour les recensements. Quels types de technologie seront disponibles pour la série de recensements de 2020? Par ailleurs, les pays auront-ils l'expertise technique requise pour soutenir ces technologies? Les pays disposeront-ils des financements nécessaires pour couvrir les coûts de lancement initiaux? Il ne s'agit-là que de quelques-unes des questions auxquelles il conviendra de répondre dans le cadre de la planification de la série de recensements de 2020.

Recommandation 5: Les Nations Unies doivent suivre attentivement les changements technologiques. L'évolution technologique est si rapide qu'un pays doit faire preuve de souplesse dans le choix d'une technologie particulière et non le contraire.

- 59. Parmi les pays utilisant certains types de technologies, 49 % ont sous-traité (externalisé) quelques-uns ou la totalité de leurs travaux technologiques. La sous-traitance a permis, entre autres (par ordre de classement) : de garder le cap, de respecter le budget ainsi que le planning, en plus d'une meilleure intégration des données des recensements et une meilleure gestion des contrats. La passation de contrats est entravée par les problèmes suivants (par ordre de classement) : la gestion des contrats, le respect des délais, le maintien du cap, le respect du budget et l'amélioration de l'intégration des recensements. Les résultats des enquêtes montrent que les succès et les problèmes sont très souvent interchangeables.
- 60. La publication des Nations Unies *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*⁹ fournit un complément d'information sur la sous-traitance. Toutefois, les résultats de l'enquête révèlent que les pays enregistrent des résultats contrastés et que des directives supplémentaires pourraient leur être bénéfiques.

Recommandation 6: Il doit être envisagé d'élaborer un manuel technique sur la sous-traitance spécifique aux technologies de recensement ou d'approfondir les informations actuelles sur la passation de marchés reprises dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*.

C. Nouveaux sujets (contenu)

61. L'ajout de sujets à un recensement exige une planification, grève les coûts et nécessite que la population soit disposée à fournir les informations requises. Sur la base de l'enquête de l'examen du programme, les pays ont dû indiquer ce qui les

⁹ Rév. 2, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8.

avait poussés à décider d'ajouter ou non de nouveaux sujets à leur recensement; il leur a été proposé de sélectionner toutes les catégories pertinentes. L'ajout de nouveaux sujets à un recensement repose sur les principaux critères suivants : les demandes des utilisateurs des données (78 %) et des questions pertinentes ou évolutives au sein du pays (64 %). Les tendances sociétales (57 %) et les consultations avec d'autres organismes statistiques internationaux (52 %) influencent également la décision des pays.

- 62. De nombreux pays ont répondu qu'il était trop tôt pour débattre de nouveaux sujets spécifiques en vue de leur recensement de 2020.
- 63. Les commentaires des membres de la communauté statistique internationale et les discussions engagées avec ces derniers soulignent la nécessité de garantir la comparabilité des données au sein des régions afin d'identifier les tendances et schémas spécifiques à ces dernières.

D. Collaboration internationale

- 64. Un échange de compétences est primordial, en particulier au sein des régions, alors que la série de recensements de 2020 est proche. Les régions collaborent en appliquant de nouvelles méthodes, se consultent, partagent leurs ressources, leurs technologies (matérielles et logicielles) et scellent des partenariats. Tous les pays sont de toute évidence confrontés aux mêmes problèmes lorsqu'il s'agit de réussir un recensement en réduisant les coûts, en diffusant les données plus rapidement et en améliorant la qualité de ces dernières. Tous les bureaux statistiques sont soumis aux mêmes pressions. Nous pouvons tous apprendre l'un de l'autre : tel est l'un des enseignements et des thèmes communs les plus importants du Programme mondial de recensements de 2010. Les pays sont priés de partager leur expertise et de reconnaître qu'ils ont besoin d'aide le cas échéant. L'unicité des recensements nous contraint à consulter d'autres bureaux statistiques à la fois pour demander des conseils et faire caisse de résonance afin de résoudre les problèmes. Cela nécessite une totale coopération et participation de la communauté statistique internationale.
- 65. Les résultats des enquêtes montrent que les pays proposent, reçoivent et collaborent à plusieurs activités. Pour cette question, les pays avaient la possibilité de sélectionner toutes les catégories qui les concernaient. Les conseils en matière de traitement des données (25 %) sont le domaine d'entraide dont les pays ont le plus bénéficié de la part d'autres pays. La cartographie (23 %) et les nouvelles technologies (19 %) comptent parmi les autres domaines communs dans lesquels les pays ont bénéficié de l'assistance d'un autre pays. Sur le plan de la collaboration, la diffusion des données (28 %), les méthodes de recensement alternatives (24 %) et la conception de questionnaires (19 %) étaient les principaux domaines de collaboration des pays. La collecte de données (16 %) et la conception des questionnaires (15 %) sont les types d'assistance dont d'autres pays ont le plus souvent bénéficié.

Recommandation 7: Les Nations Unies doivent plaider de manière plus active pour une collaboration et une coopération accrues et continues en ce qui concerne les activités de recensement entre les pays.

E. Appui et assistance des Nations Unies

- 66. Plus de 80 % des pays recensés utilisent des directives ou publications des Nations Unies concernant les recensements pour préparer le leur. La publication la plus utilisée est *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*, suivi du *Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements* et du *Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation*¹⁰.
- 67. Les pays ont été interrogés sur leurs préparatifs en vue du Programme mondial de recensements 2020 et sur la manière avec laquelle les Nations Unies devaient faciliter les échanges d'expériences et promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques en matière de recensement. Les pays pouvaient sélectionner plusieurs réponses pour cette question. Des ateliers ou des réunions (84 %) ainsi que des documents de travail, des manuels ou des rapports techniques (83 %) ont été les réponses les plus fréquentes, suivies de la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* en vue du Programme mondial de recensements de 2020 (81 %). Les conférences (72 %) et les formations (72 %) ont également été souvent citées. Le recours aux médias sociaux pour faciliter un échange d'expériences est la réponse la moins fréquente (25 %).
- 68. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle majeur dans la planification de la série de recensements de 2020 en offrant aux pays des opportunités d'échanger des informations sur leurs expériences dans le cadre de la série de recensements de 2010 et promouvoir tous les types de méthodes de recensement possibles. Dans certains pays, des directives doivent être proposées sur la manière de sélectionner la/les méthode(s) les plus appropriées pour la série de recensements de 2020 en analysant soigneusement leurs objectifs et leurs besoins de données spécifiques. Les possibilités en matière de recensement étant tellement nombreuses, les pays doivent tenir compte de leurs objectifs, de leurs capacités ainsi que des fonds à leur disposition pour décider de la méthode à privilégier.

Recommandation 8: Compte tenu de l'utilisation accrue des nouvelles technologies à laquelle il faut s'attendre ainsi que des nouvelles tendances en matière de recensement, les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* doivent faire l'objet d'une troisième révision. Il sera également nécessaire d'examiner et d'actualiser les « caractéristiques de base du recensement » des Nations Unies ainsi que la liste des tableaux recommandés. Les données des recensements au sein (et entre) les régions peuvent être harmonisées en veillant à ce que les données des recensements respectent les tableaux recommandés ainsi que les demandes en matière de collecte des données de l'Annuaire démographique des Nations Unies.

Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements, rév. 1, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.5; et Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation, rév.1, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XVII.11.

Recommandation 9: Les pays doivent tenir compte de plusieurs facteurs et sélectionner la/les méthodes et technologies les plus appropriées en fonction de leur propre situation et de leurs besoins en données. Ce qui peut être approprié pour un pays ne l'est pas forcément pour le recensement d'un autre.

Recommandation 10: Les Nations Unies doivent proposer des formations, des ateliers et des directives sur la manière de déterminer les méthodes à utiliser afin de satisfaire aux besoins et à la situation de chaque pays.

69. Afin de combler les besoins de la communauté statistique et de s'attaquer aux problèmes liés à la série de recensements de 2020, nous recommandons que la Commission de statistique demande à la Division de statistique de planifier une série de réunions d'experts. Ces réunions permettront de recueillir des informations détaillées sur les enseignements tirés, d'identifier les meilleures pratiques du Programme mondial de recensements de 2010 et de clarifier les nouvelles tendances pour le Programme mondial de recensements de 2020. Ces informations constitueront le point de départ de la planification du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, des révisions des principales publications des Nations Unies relatives aux recensements et des préparatifs en vue de l'organisation d'ateliers et de formation au cours de la prochaine décennie.

Recommandation 11: Il convient de planifier la tenue de réunions d'experts afin de débattre en profondeur des enseignements tirés de la série de recensements de 2010, des nouvelles tendances pour la série de recensements de 2020, ainsi que de la Division de statistique et de son rôle d'assistance.

70. Les résultats de l'enquête indiquent enfin que les Nations Unies doivent continuer de soutenir les recensements nationaux dans le monde aux fins de la série de recensements de 2020. La Commission de statistique est invitée à proposer une résolution, soutenue par les États Membres, en vue d'établir le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

Recommandation 12: Proposer une résolution des Nations Unies pour lancer le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

VII. Conclusions

- 71. Le Programme mondial de recensements de 2010 pourrait être une période de transition pour les recensements internationaux. Les recensements sont passés des entretiens en personne et des dénombrements à la main à l'ère des ordinateurs et à une multiplicité des méthodes de collecte de données.
- 72. Un grand nombre de changements sociétaux et technologiques dictent la manière avec laquelle nous réalisons un recensement. Pour satisfaire à ces nouvelles tendances évolutives, les pays devront coopérer et collaborer davantage.
- 73. D'ici le démarrage de la série de recensements de 2020, les technologies et méthodes de recensement auront probablement rapidement changé et s'orienteront vers des recensements (électroniques) sans papier basés sur plusieurs méthodes de collecte de données et traités simultanément à la réception des données.
- 74. Les pays devront se doter d'une expertise technique et faire preuve de prudence dans leurs décisions afin de sélectionner les méthodes et technologies les plus appropriées pour leurs recensements. Il s'agira de trouver un juste milieu entre, d'une part, les ressources, les financements et la qualité des données et, d'autre part, les préoccupations liées à la participation et à la vie privée afin de réussir les recensements prévus dans le cadre du Programme mondial de recensements de 2020. Les meilleures pratiques, les enseignements et des échanges d'informations ouverts sont autant d'éléments nécessaires en vue de la série de recensements de 2020.
- 75. Les enseignements préliminaires tirés du Programme mondial de recensements de 2010 sont détaillés aux sections IV, V et VI de la présente analyse. Les recommandations proposées dans le corps de l'analyse et résumés *infra* se sont inspirées des enseignements tirés.

VIII. Recommandations et points à aborder

- 76. La Commission est invitée à réfléchir à la situation actuelle des recensements et à discuter des répercussions potentielles des changements méthodologiques et technologiques à venir dans le cadre de la série de recensements de la population et des logements de 2020. Elle est en outre invitée à continuer de fournir des orientations à la Division de statistique pour le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 alors que les États Membres se préparent à relever les défis de la prochaine décennie.
- 77. La Commission est invitée à considérer les recommandations suivantes (résumées à partir des sections *supra*):
- 1. Le présent examen du programme propose une évaluation initiale des recensements réalisés et des enseignements tirés mais il est trop tôt dans la décennie pour que la plupart des pays puissent fournir une bonne évaluation du programme, la majeure partie du recensement ayant lieu au cours des années 2010 et 2011. La Commission de statistique devrait envisager de procéder à une autre évaluation des enseignements tirés étant donné que la série de recensements de 2010 prend fin en 2014.
- 2. Un groupe de travail international doit être mis sur pied pour développer et tester un instrument d'analyse des problèmes liés aux

recensements, des enseignements tirés et des orientations à suivre à l'avenir. Cette enquête serait utilisée au début d'une série de recensements, à miparcours et à la fin pour évaluer les tendances de la décennie. Une utilisation répétée du même instrument permettra une comparaison des données tout au long de la décennie. Un document connexe expliquant la finalité de chaque question de l'enquête doit être créé.

- 3. Il convient de s'efforcer de développer une méthode d'estimation des coûts liés à la conduite d'un recensement à la fois viable et précise, pouvant par ailleurs servir à comparer le coût des recensements entre les régions et/ou les pays.
- 4. Les Nations Unies doivent créer un groupe de travail ou un comité afin de repenser, actualiser et synchroniser les définitions de la terminologie des recensements utilisée pour les sources de données et les méthodes de dénombrement basées sur des pratiques actuelles. Il convient de veiller à définir et utiliser la terminologie de même que les acronymes de manière cohérente.
- 5. Les Nations Unies doivent suivre attentivement les changements technologiques. L'évolution technologique est si rapide qu'un pays doit faire preuve de souplesse dans le choix d'une technologie particulière et non le contraire.
- 6. Il doit être envisagé d'élaborer un manuel technique sur la sous-traitance spécifique aux technologies de recensement ou d'approfondir les informations actuelles sur la passation de marchés reprises dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*.
- 7. Les Nations Unies doivent plaider de manière plus active pour une collaboration et une coopération accrues et continues en ce qui concerne les activités de recensement entre les pays.
- 8. Compte tenu de l'utilisation accrue des nouvelles technologies à laquelle il faut s'attendre ainsi que des nouvelles tendances en matière de recensement, les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* doivent faire l'objet d'une troisième révision. Il sera également nécessaire d'examiner et d'actualiser les « caractéristiques de base du recensement » des Nations Unies ainsi que la liste des tableaux recommandés. Les données des recensements au sein (et entre) les régions peuvent être harmonisées en veillant à ce que les données des recensements respectent les tableaux recommandés ainsi que les demandes en matière de collecte des données de l'Annuaire démographique des Nations Unies.
- 9. Les pays doivent tenir compte de plusieurs facteurs et sélectionner la/les méthodes et technologies les plus appropriées en fonction de leur propre situation et de leurs besoins en données. Ce qui peut être approprié pour un pays ne l'est pas forcément pour le recensement d'un autre.
- 10. Les Nations Unies doivent proposer des formations, des ateliers et des directives sur la manière de déterminer les méthodes à utiliser afin de satisfaire aux besoins et à la situation de chaque pays.
- 11. Il convient de planifier la tenue de réunions d'experts afin de débattre en profondeur des enseignements tirés de la série de recensements de

2010, des nouvelles tendances pour la série de recensements de 2020 ainsi que de la Division de statistique et de son rôle d'assistance.

12. Une résolution des Nations Unies doit être proposée pour le lancement du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

Annexe

Pays ayant répondu au questionnaire de l'examen du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

Afrique Amérique du Sud Europe Botswana Argentine Albanie Burkina Faso Chili Allemagne Comores Colombie Autriche Équateur Bélarus Égypte Éthiopie Pérou Croatie Gambie Danemark Suriname Ghana Uruguay Espagne Lesotho Estonie Mali Asie Fédération de Russie Maroc* Afghanistan Finlande Arabie saoudite Maurice Grèce Mozambique Arménie Hongrie Niger Azerbaïdjan Irlande République centrafricaine Islande Bhoutan République-Unie de Cambodge Italie Tanzanie Chine Lettonie Liechtenstein Rwanda Indonésie Sénégal Irak Lituanie Sevchelles Israël Luxembourg Japon Swaziland Monténégro Tchad Jordanie Norvège Zambie Pays-Bas Koweït Zimbabwe Pologne Liban Portugal Malaisie Amérique du Nord Maldives République de Moldova Antigua-et-Barbuda* Mongolie République tchèque Bahamas Oman Roumanie Barbade Pakistan Royaume-Uni de Grande-Canada Philippines Bretagne et d'Irlande du Nord Costa Rica Qatar Serbie Cuba République de Corée Slovaquie Dominique Singapour Slovénie États-Unis d'Amérique Sri Lanka Suède Tadjikistan Jamaïque Suisse Mexique Thaïlande Ukraine Timor-Leste Nicaragua Panama Turquie* Océanie République dominicaine Viet Nam Australie Saint-Vincent-et-les Kiribati

Nauru

Palau Tuvalu

Nouvelle-Zélande

Grenadines

Trinité-et-Tobago

11-62464 21

^{*} Ces pays ont renvoyé leurs questionnaires après la date butoir du 1^{er} septembre 2011. Dès lors, les résultats de l'enquête ne tiennent pas compte des informations qu'ils ont communiquées.